

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

-

Budget 2024

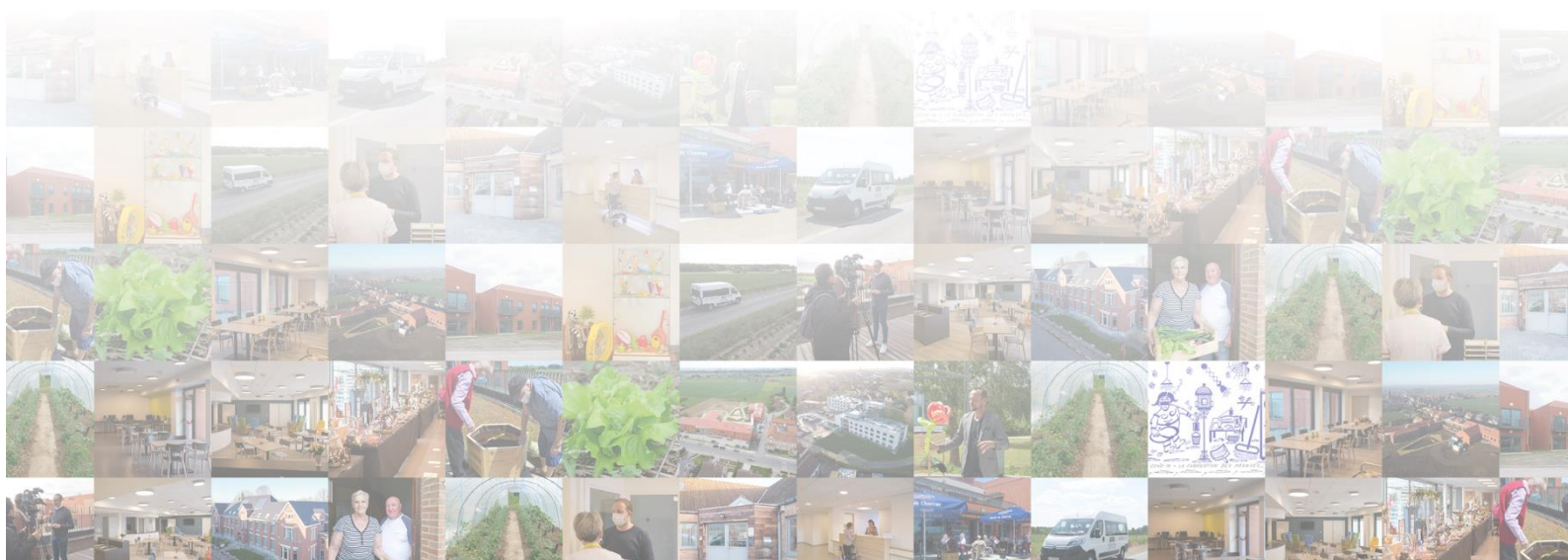


Table des matières

I.	LE CPAS	5
II.	LE BUDGET	8
A.	GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE.....	10
1)	Une identité forte	10
2)	Une meilleure information à la population	10
3)	Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.....	10
4)	Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur	11
5)	Egalité des chances	13
6)	Un logement de qualité	15
7)	Lutte contre la violence conjugale	17
8)	Renforcer les partenariats	17
9)	Gouvernance & Garantie de l'autonomie	17
10)	Développer une démarche qualité au sein de nos services	18
B.	INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE	19
1)	Un espace d'accueil pour les enfants	19
2)	Soutien tout au long de la vie.....	19
3)	Une offre de logement décent	20
4)	Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos...21	
5)	Le taxi social	21
6)	Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos	23
7)	Rompre l'isolement social	24
8)	Aide Alimentaire	25
C.	PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION	27
1)	Tri et 0 déchets	27
2)	Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité	28
3)	Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique	29
4)	Allier développement durable et formation	29
D.	FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS .30	
1)	Expérience collaborateur renforcé	30
2)	Modernisation et informatisation des services.....	30
3)	Esprit d'entreprise et impact social	31
4)	Lieu de travail convivial et adapté	31
5)	Accompagnement personnalisé	31
6)	Prévention & Bien-être au travail.....	32
E.	MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE.....	33
III.	CONCLUSION	36

I. LE CPAS

A. ORGANES DE GESTION

Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

Le Bureau Permanent (BP)

Les membres sont élus directement. Le Bureau Permanent s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des enquêtes sociales. La règle du consensus y est applicable. Les membres du BP sont également Conseillers de l'Action Sociale.

Composition

Nom/Prénom	Statut	Groupe politique
HALLEZ Frédéric	Président	Action
VANTORRE Christine	Membre du BP	Action
HEYTE-STAMPER Carine	Membre du BP	Action
MILLEVILLE Christine	Conseillère	Action
GAQUIERE Francis	Conseiller	Action
CASTRIQUE Jeannot	Conseiller	Action
SIX Frédéric	Conseiller	Action
COOL Venezia	Membre du BP	Ecolo
DURNEZ Augustin	Conseiller	Ecolo
CASTELAIN Arnaud	Conseiller	Ensemble
GOBEYN Bérengère	Conseillère	Ensemble

La Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

Comité Directeur (CODIR)

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un Comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions liées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies, être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

La composition du Comité de direction a été arrêtée par le Bureau Permanent du 27 décembre 2021 :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière ;
- Les différents responsables de départements tels que repris dans l'organigramme du CPAS (action sociale, RH, finances, services généraux, restauration, MR/MRS) ;
- La responsable qualité et le responsable du développement RH ;
- Le chargé de communication.

B. OUTILS DE GESTION

Déclaration de politique sociale (DPS) et le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique des CPAS a également introduit la Déclaration de politique sociale.

Ainsi, au regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS, il appartient désormais au Conseil de l'Action Sociale d'adopter, dans les deux mois de son installation, une Déclaration de politique sociale comportant, à tout le moins, les projets politiques ainsi que leur volet budgétaire traçant les principaux chantiers que ledit Conseil souhaite mettre en œuvre au cours de la législature.

Cette Déclaration a donc pour objet de fixer les objectifs de nature politique que les membres du Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Comines-Warneton souhaitent voir mettre en place au cours de la législature et qu'il appartiendra à la Directrice Générale d'opérationnaliser à travers un Programme Stratégique Transversal (PST).

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie et les actions qui seront mises en place afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'Action Sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la législature 2019-2025 a été présentée et approuvée au Conseil de l'Action Sociale du 20 mars 2019.

Le PST fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Une évaluation annuelle est proposée aux membres du CODIR afin d'évaluer l'évolution et la mise sur pied des différents projets. A cette occasion, le PST peut se doter de nouvelles actions qui renforceront la stratégie globale compte tenu des opportunités, de l'évolution des besoins, de la conjoncture ou encore de l'actualité.

Une évaluation à mi-mandat a été effectuée lors du Codir du 08 mars 2022, elle a été présentée au Bureau Permanent le 17 mars 2022 et au Conseil de l'Action Sociale le 29 mars 2022.

II. LE BUDGET

Budget Ordinaire et Extraordinaire

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire).

Le budget du CPAS comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie du CPAS.

Pour 2024, le montant du Budget Ordinaire s'élève à 20.241.074,59 euros et celui du Budget Extraordinaire à 3.832.500,00 euros.

Caractéristiques du Budget

C'est un acte d'autorisation (base légale) : il accorde au CPAS l'autorisation de percevoir des recettes ou de procéder à des engagements de dépenses. L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités du CPAS de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.

C'est un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière): le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion.

C'est un acte politique : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et est approuvé, in fine, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la matérialisation d'un objectif de politique sociale décidé par le Conseil de l'Action Sociale, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).

C'est un acte juridique du CPAS, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour le CPAS.

La note de politique générale

La note politique du CPAS traduit l'action politique telle qu'elle sera portée par le CPAS dans le courant d'une année.

Elle répond à l'article 88 de la Loi organique des CPAS qui prévoit qu'une note de politique générale est jointe au budget du CPAS présentée au Conseil de l'Action Sociale. Cette note est commentée par le Président lors du Conseil Communal à l'ordre du jour duquel est inscrit l'approbation du budget du CPAS.

Vous découvrirez donc dans les prochaines pages les réalisations, actions, projets prévus en 2024 avec les fonds alloués au Budget 2024.



A. GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE

1) Une identité forte

Ce chantier lancé en 2018 se poursuivra durant toute la législature. Une identité forte doit permettre à la population de connaître le CPAS de Comines-Warneton, de se reconnaître dans sa mission et ses actions, de le soutenir dans les moments de crise, de se féliciter de ses réussites, de vouloir participer à son essor, de vouloir y travailler.

2) Une meilleure information à la population

A travers notre site Internet, notre page Facebook, les flyers présents dans les différents points de contact de l'entité, nos encarts dans des journaux publicitaires locaux ou nos dépliants distribués en toute boîte, nous veillons à ce que chacun puisse accéder aisément à l'information et puisse rapidement entrer en contact avec nos services.

En 2024, il est prévu de réaliser des flyers reprenant les différents ateliers organisés par le CPAS. Nous allons également proposer aux prestataires extérieurs (mutualités, médecins, partenaires du CPAS, ...) des présentoirs reprenant les différentes informations sur les services de notre Centre. Ces derniers pourraient être installés dans des endroits stratégiques comme des salles d'attente, des valves

3) Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.

Le CPAS dispose d'un centre administratif et social à Comines qui accueille en son sein des permanences sociales. Il dispose également de lieux d'accueil décentralisés pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder à ces permanences sociales : Site Imperkraft à Warneton et Maison de Village au Bizet.

A l'avenir, nous souhaitons que la permanence du Bizet regagne le village de Ploegsteert comme initialement. Cette permanence intégrera la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancienne Maison de Repos Sacré Cœur).

La permanence d'aide juridique existe depuis le 13 septembre 2007.

Cette permanence, gratuite et **accessible à tous**, se tient chaque 2ème jeudi du mois et propose :

- Une aide de première ligne accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1er avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée ;
- Une aide juridique de deuxième ligne destinée aux personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindre frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

4) Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur

Comme annoncé lors de la présentation des trois derniers budgets, l'ensemble des services du CPAS ainsi que nos partenaires sont mobilisés pour réussir la réhabilitation de ce lieu emblématique au cœur du village de Ploegsteert.

Dans le cadre d'une modification budgétaire 2021, le Conseil de l'Action Sociale a lancé un marché de services qui a permis de désigner un bureau d'architectes pour ce projet à savoir la société RESERVOIR A de Charleroi.

En 2022, dans le cadre de la modification budgétaire, le CPAS de Comines-Warneton avait inscrit le montant des travaux afin de pouvoir lancer le chantier de rénovation. Un vote défavorable du Conseil Communal et un recours au Gouverneur ne nous a pas permis d'inscrire le montant de ces travaux et a donc retardé notre planning.

En 2023, il a été décidé d'inscrire au Budget extraordinaire la somme de 1.200.000,00 € conformément à la décision favorable du CPAS en date du 26 octobre 2021 et du Conseil Communal en date du 06 décembre 2021 et dont le Gouverneur prend acte dans le cadre du recours de la Ville de Comines-Warneton.

En tant que gestionnaire de ce patrimoine, le CPAS de Comines-Warneton se doit d'intervenir sur ce bâtiment qui se dégrade et qui fait l'objet de dégradations.

Pour rappel, cette maison regroupera des **bureaux** qui permettront d'organiser des **permanences sociales décentralisées** (Revenu d'Intégration, Aides Sociales, ...). Nous y installerons également **un guichet logement** décentralisé qui permettra au public d'être accompagné dans ses démarches de recherche de logements publics et privés. Et également prévu l'installation d'**un guichet énergie** visant à accompagner et à sensibiliser la population à la surconsommation énergétique et aux pratiques innovantes de réduction de l'empreinte énergétique. Ces bureaux pourront être occupés par d'autres structures partenaires afin d'en assurer un usage optimal.

Notre **service d'insertion sociale**, l'Atelier POP, agréé par la Wallonie depuis le 01^{er} janvier 2022 intégrera les lieux pour plus de convivialité et de fonctionnalité.

L'**espace de vie communautaire**, l'atelier Smile sera, pour plus de cohérence et de mixité, intégré à la Maison des Solidarités.

Nos partenaires de la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile, coordonnée par la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, travaille à la mise en place d'un **lieu d'accueil parents-enfants** qui permettrait de soutenir la parentalité de familles isolées. Cet espace permettrait aux enfants de pouvoir accéder à un espace de psychomotricité (partagé avec

l'ONE) et aux parents de se rencontrer et de discuter afin de se partager leurs compétences parentales et de se créer une communauté d'apprentissage. Des professionnels de la plateforme seraient également présents lors de ces rencontres. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité supervisée par la plateforme en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance. Cette étude a été réalisée avec les parents qui seront concernées par ce projet afin qu'ils puissent prendre part à toutes les étapes de sa mise en place.

Notre partenaire 'Perspectiv', responsable de la distribution hebdomadaire de colis alimentaire, de deux épiceries solidaires ainsi que plusieurs frigos solidaires, a pour projet de créer **un restaurant solidaire**. La Maison des Solidarités pourrait accueillir ce beau projet.

Notre partenaire ONE occupe pour le moment des locaux qui ne correspondent pas aux enjeux territoriaux. Après plusieurs rencontres, il est très vite apparu la nécessité d'intégrer **une permanence ONE** au sein de notre projet. De plus, les espaces partagés pourraient permettre à ce partenaire de développer des animations collectives à destination des parents et des enfants.

D'autres espaces seront consacrés et mis à disposition des citoyens comme un espace de réception et de formation à l'éducation permanente, un espace culturel citoyen, des espaces permettant l'organisation d'évènements thématiques, ...

En décembre 2022, notre Centre obtient des subventions pour le projet :

- UREBA exceptionnel de 258 906,76 €
- Plan de Relance de 699 282,22 €

Le 06 février 2023, une rencontre officielle, sous forme de réunion plénière a lieu entre nos instances, l'auteur de projet et le SPW. Ce dernier approuve l'avant-projet, qui est à son tour approuvé par le Conseil de l'Action Sociale du 28 février avec un budget de 3 240 602,36 €.

Le 30 mai 2023, le Conseil de l'Action Sociale décide d'approuver le dossier de demande de permis d'urbanisme établi par l'auteur de projet RESERVOIR A.

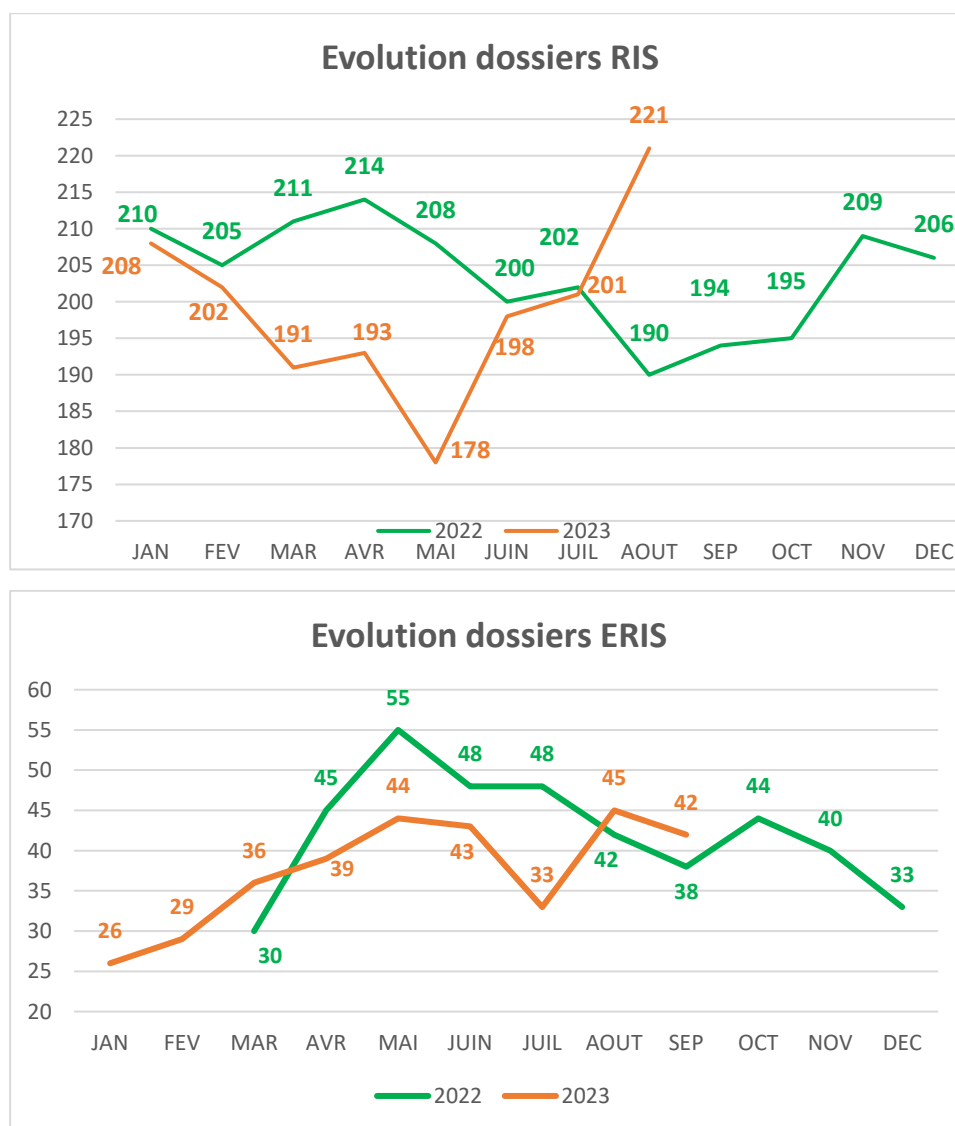
Le SPW, Département Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction du Hainaut I, a accusé réception du dossier complet le 24 juillet 2023.

Une présentation du projet a été faite à la population le samedi 16 septembre 2023. Celle-ci peut être revue sur le site internet du CPAS de Comines-Warneton (<https://cpas-comines.be/maisondessolidarites>).

Actuellement, l'auteur de projet répond aux remarques éventuelles des différents organismes consultés dans le cadre du permis. Il s'occupe également de la rédaction des cahiers des charges et prépare la procédure de marché public de travaux, en collaboration avec nos services.

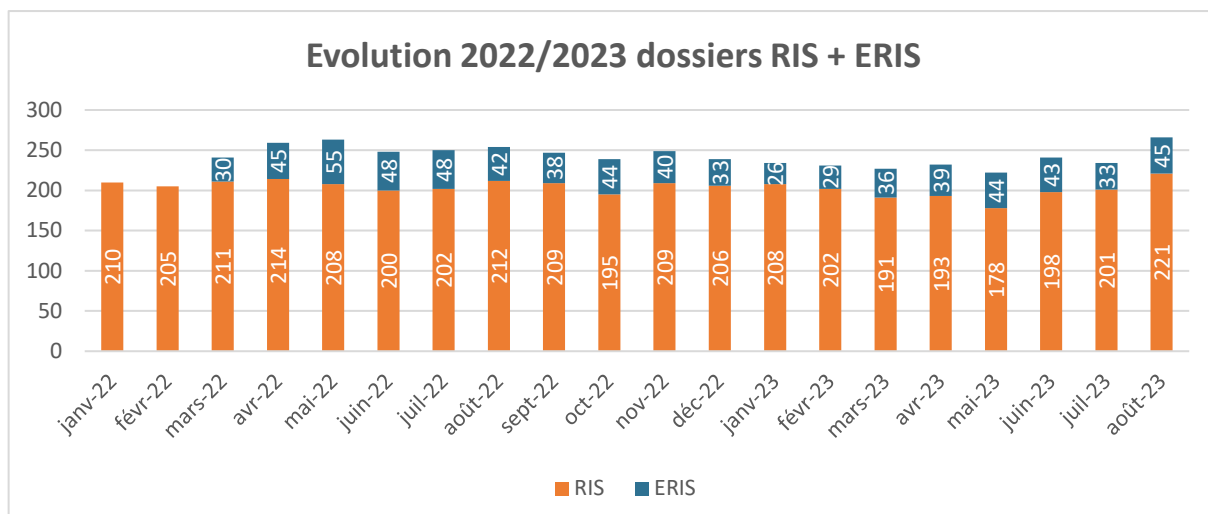
5) Egalité des chances

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra son travail sur l'équité de traitement dans le cadre des dossiers sociaux et veillera à lutter contre toutes les formes de discrimination.



Avant mars 2022, le nombre d'équivalent au RIS était de 3 à 4 ERIS (aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale) par mois.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Ville de Comines-Warneton héberge des familles qui sont aidées par notre Centre d'où l'augmentation du nombre de dossiers ERIS.



Utilisation de l'outil REDI

Début 2023, le SPP nous a proposé d'adhérer à un nouvel outil : REDI (Budgets de RÉférences pour une vie Digne). Il s'agit d'un outil en ligne qui permet aux CPAS de déterminer les besoins de chaque bénéficiaire sur une base personnalisée.

Le REDI prend en compte les situations de vie individuelles des familles afin d'obtenir un bon aperçu de toutes les dépenses nécessaires et calcule le montant des revenus dont cette famille a besoin pour vivre dans la dignité. Ce budget familial minimum est ensuite comparé au revenu familial net total. Le solde des deux montants montre si la famille dispose de moyens financiers suffisants pour vivre dans la dignité. Cet outil a fait l'objet d'une recherche scientifique et a déjà été testé par plusieurs CPAS.

La grande valeur ajoutée du REDI est qu'il permet aux assistants sociaux d'établir un diagnostic précis des besoins financiers des usagers sur la base de critères uniformes fondés sur la recherche scientifique. Cela augmente la probabilité d'égalité de traitement entre bénéficiaires.

Les principaux avantages de cette grille d'analyse sont qu'elle permet :

- un diagnostic équitable des besoins ;
- un soutien plus égalitaire entre CPAS ;
- la possibilité d'apporter des conseils personnalisés ;
- de prendre des décisions politiques fondées.

Dans le cadre de notre participation, le SPP Intégration sociale nous a versé la somme de 50.030,16€ en vue de pouvoir accorder des aides financières aux personnes pour lesquelles le budget présente un solde négatif (via le

budget de référence REDI). La période de subvention s'étend du 1^{er} mai 2023 au 29 février 2024.

Les aides financières accordées via le subsidie REDI peuvent être ponctuelles ou à long terme. Le montant accordé ne peut toutefois pas dépasser le montant du solde négatif.

Un parcours d'activation doit également être mis en place pour les personnes percevant une aide financière via le « Fonds REDI ».

6) Un logement de qualité

En mars 2022, le Conseil a arrêté de nouvelles conditions d'octroi de **l'allocation loyer**.

A ce jour, la Région wallonne a décidé d'octroyer une allocation loyer aux personnes sur liste d'attente pour un logement social et ce, avec effet rétroactif au 01 janvier 2023.

Afin de se calquer sur la Région wallonne, notre allocation loyer est identique pour tous à savoir un montant de 125 € octroyé par année civile et au maximum pour une période de 18 mois à dater de sa date d'inscription sur la liste d'attente d'octroi d'un logement social. Le demandeur devra prouver son inscription et/ou sa réinscription auprès de la société d'habitations sociales. Si le bénéficiaire ne se réinscrit pas au 15 février de l'année auprès de la société d'habitations sociales ou ne correspond plus aux critères d'octroi repris ci-dessous, il perd son droit à l'allocation loyer CPAS.

Les conditions d'octroi de cette allocation loyer sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- Être belge ou détenteur d'un titre de séjour en Belgique ;
- Être titulaire d'un bail d'habitation privée à Comines-Warneton et y résider ;
- Ne pas avoir disposé de revenus imposables globalement de plus de 15.500 € pour une personne isolée et 21.200 € pour des cohabitants augmentés de 2.900 € par enfant ou par personne handicapée à charge (AER N-1).

En 2024, nous poursuivrons notre accompagnement à l'insertion par le logement de qualité notamment via le dispositif « Allocation Loyer » qui permet de soutenir les familles dans le paiement du loyer (dans l'attente d'intégrer un logement social), et ce, en complément de l'aide régionale en matière d'allocation loyer. Nous reproduirons également les différentes aides « Energie » afin de limiter au maximum les effets de cette crise énergétique et inflationniste.

Nous avons prévu un budget de 75 000 € pour l'allocation loyer, les garanties locatives et le 1^{er} mois de loyer.

En ce qui concerne **la prime d'installation** accordée par les CPAS, « Le sans-abri a droit à une prime d'installation s'il répond aux 3 conditions suivantes :

1. Il reçoit un revenu d'intégration (complémentaire) ou un autre revenu de remplacement de la sécurité sociale tel qu'une allocation de chômage ou une indemnité d'invalidité. S'il travaille, son revenu doit être inférieur au revenu d'intégration majoré de 10 % ;

2. Il a trouvé un logement (et n'est donc plus sans-abri) ;

Être sans-abri = vivre à la rue, dans un squat, dans une maison d'accueil, chez quelqu'un qui nous héberge provisoirement, en prison, dans une communauté pour sans-abri;

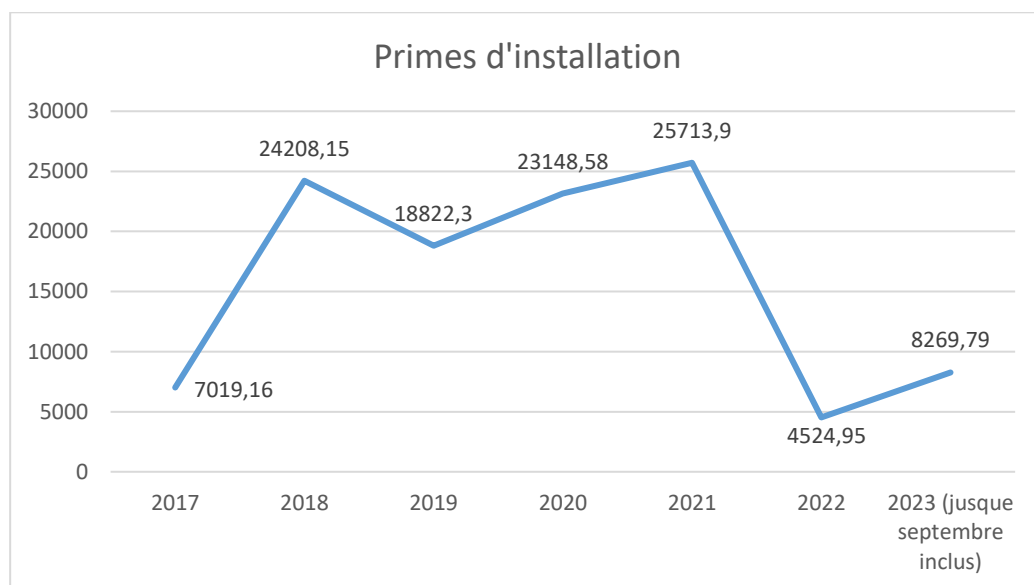
Trouver un logement = louer ou pouvoir utiliser une chambre ou un appartement à titre de résidence principale et y vivre seul ou avec des personnes qu'on a librement choisies.

3. Il n'a encore jamais reçu de prime d'installation.

Le montant de la prime d'installation est toujours le montant mensuel de la catégorie RIS « personne avec famille à charge », quelle que soit la catégorie réelle. »

44 000 € sont prévus au budget ordinaire 2024 pour les primes d'installation.

Voici les chiffres pour les RIS (sans les ERIS et les non RIS) :



Nous poursuivrons, en 2024, les permanences logement, ainsi que l'accompagnement personnalisé des personnes souffrant d'une difficulté de logement

7) Lutte contre la violence conjugale

Suite à notre adhésion en 2022 au projet CEASE qui a pour but d'accompagner des entreprises volontaires afin d'identifier de potentielles victimes et les orienter vers une aide adaptée, nous avons rejoint un réseau européen d'entreprises engagées et nous avons formés une partie de nos responsables de département.

En 2024, il conviendra de sensibiliser et disséminer les avancées et résultats du projet CEASE et de poursuivre l'information au personnel du CPAS de Comines-Warneton.

8) Renforcer les partenariats

L'ensemble de la Déclaration de Politique Sociale, du Programme Stratégique Transversal et de cette présente note de politique générale participent à cet objectif de renforcement des partenariats afin de mieux coordonner les services, d'éviter les doublons, de développer des synergies renforcées et d'initier l'émergence d'une intelligence collective.

9) Gouvernance & Garantie de l'autonomie

Les matières traitées par notre CPAS sont spécifiques et sensibles. Elles relèvent de législations complexes qui demandent une expertise et un personnel qualifié. La garantie de l'autonomie de notre institution est primordiale afin d'assurer à chacun de nos bénéficiaires une prise en charge et un accompagnement personnalisé et soumis au secret professionnel.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Action Sociale a notamment avalisé en séance du 29 mars 2023 le R.O.I. et les procédures applicables en matière de secret professionnel pour les demandes internes et externes de renseignements.

10) Développer une démarche qualité au sein de nos services

En 2023, le CPAS prévoit d'établir un « Plan Qualité » général de notre Centre et de la communiquer à l'ensemble des collaborateurs. Nous développerons également notre service de médiation public pour permettre à l'ensemble de la population d'entretenir de bonnes relations avec notre service public. Il s'agira de le déployer et l'évaluer en 2024.

Nous poursuivrons l'uniformisation de nos procédures et la simplification administrative de ces dernières afin de rendre du temps aux agents pour le travail de terrain et pour faciliter les échanges avec les bénéficiaires.



B. INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE

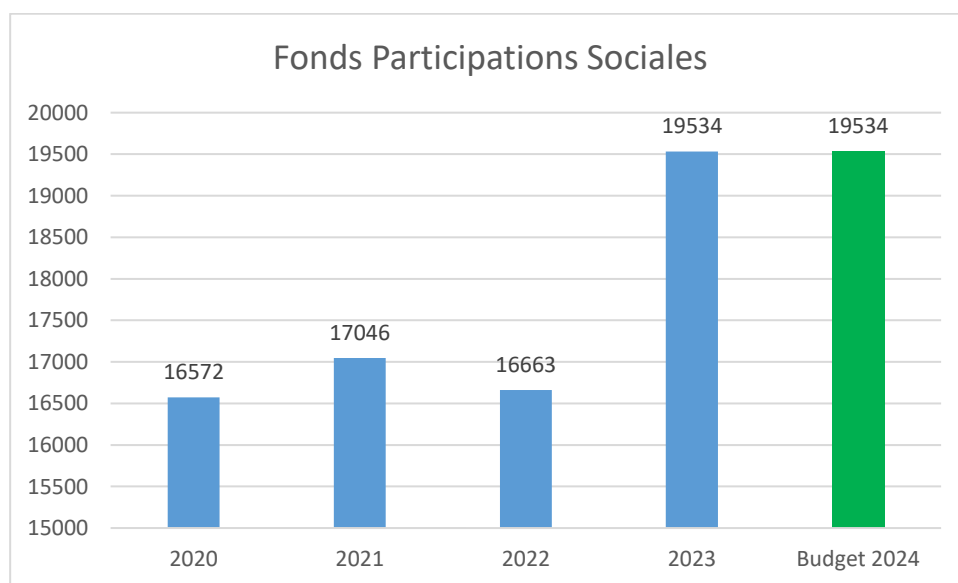
1) Un espace d'accueil pour les enfants

Fin 2022, le CPAS a lancé un marché de consultance afin d'être accompagné dans sa volonté de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

En 2023, nous avons réalisé le diagnostic de territoire, évalué les différentes opportunités. En 2024, il s'agira de prévoir un plan d'avenir sur l'accueil de la petite enfance à Comines-Warneton.

2) Soutien tout au long de la vie

La Déclaration de Politique Sociale insistait sur le maintien des aides aux familles et jeunes adultes. Le budget 2024 prévoit donc les crédits nécessaires pour poursuivre cet objectif.



Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2021	Compte 2022	Budget 2023 Après MB1	Budget 2024
Aides en espèces (aides financières diverses)	103.378,13	97.652,81	150.000,00	135.000,00
Frais d'hospitalisation	3.910,53	4.250,47	3.000,00	3.000,00
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, frais de transport,...)	56.272,11	15.014,98	7.000,00	7.000,00
Cotisations de sécurité sociale	516,46	340,68	800,00	800,00
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer, charges locatives)	122.287,64	123.814,67	93.000,00	92.000,00
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	22.179,51	8.994,55	25.000,00	10.000,00
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	22.728,10	7.790,00	13.500,00	19.000,00
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	3.839,95	44,04	2.000,00	4.000,00
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	9.746,96	10.862,45	7.000,00	7.000,00
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	15.099,20	14.233,76	12.784,50	17.866,58
Aides en espèces aux réfugiés politiques	33.451,00	45.360,47	45.000,00	50.000,00
TOTAL	393.409,59	328.358,88	359.084,50	345.666,58

Les différentes crises que nous avons connues, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation, créent de plus en plus d'inquiétude chez nos résidents, notre personnel, la population. Afin de les aider dans ces moments difficiles, le CPAS de Comines-Warneton a investi fin 2022 dans un poste de psychologue. Accompagnement, suivi, orientation, développement de projets, mise en place d'un réseau, obtention du projet « accompagnement santé mentale » sont autant de projets qui ont été développés en 2023.

En 2024, la coordinatrice qualité finalisera une enquête de satisfaction sur l'ensemble des départements Action Sociale, Finances, Ressources Humaines et Services Généraux afin de pouvoir évaluer notre impact sur l'amélioration des conditions de vie des personnes aidées par notre Centre.

3) Une offre de logement décent

Le CPAS de Comines-Warneton à travers sa Déclaration de Politique Sociale s'était engagé à établir un plan d'investissement à long terme pour améliorer son parc de logement.

En 2024, 60 000 € seront consacrés à l'amélioration du patrimoine.

4) Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos

Juste avant le début de la crise sanitaire COVID, le CPAS avait ouvert deux centres de court séjour (5 places à Comines et 10 places à Ploegsteert) et un centre d'accueil de jour (15 places à Ploegsteert). Rapidement, ils ont dû être fermés ou leur accès fortement réduit.

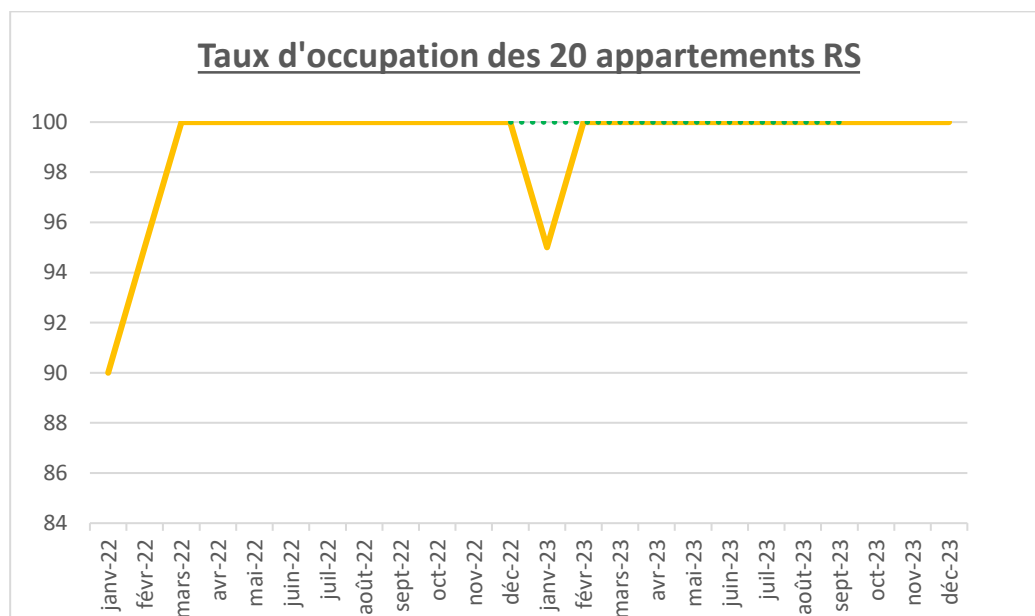
En 2022, nous avons mobilisé toutes les équipes pour relancer et promouvoir ces trois services.

En 2023, nous pouvons constater un large succès avec un bon taux de fréquentation.

Pour 2024, nous prévoyons de poursuivre le travail de communication sur ces services.

Concernant la Résidence-Services (20 appartements) à Ploegsteert, les données d'occupation sont optimales. En janvier 2023, on constate qu'un appartement n'était pas occupé suite au départ d'un résident, l'appartement a été reloué dès le mois suivant.

Depuis 2023, le séjour de la résidence-services accueille l'espace de vie communautaire « L'atelier smile », cette situation est provisoire, en attendant de pouvoir intégrer la future maison des solidarités.

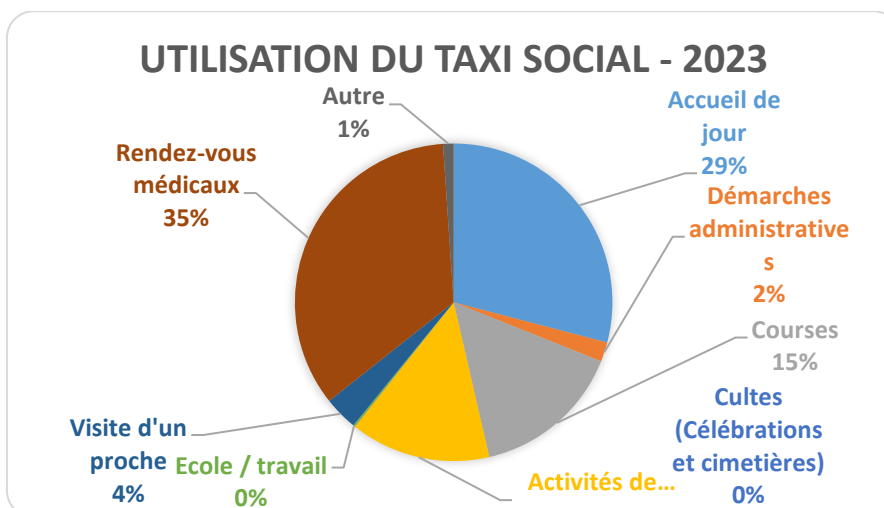
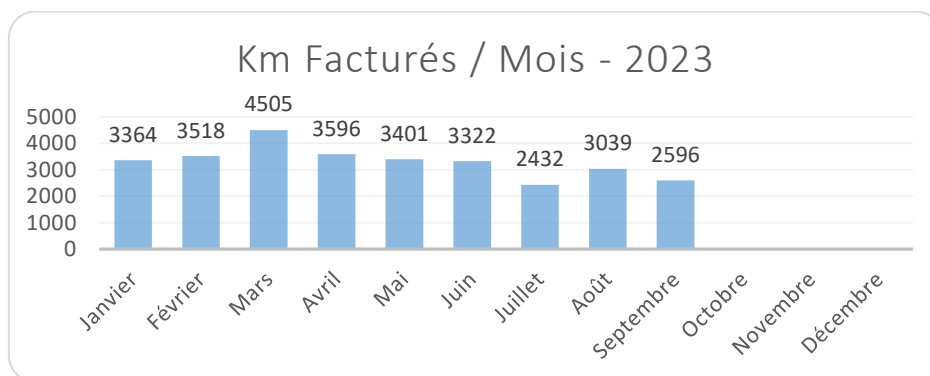


5) Le taxi social

En 2020, avec l'A.L.E., le CPAS de Comines-Warneton a proposé une offre de taxi social aux habitants de notre entité. Depuis lors, en fonction de l'usage et des demandes, l'offre de taxi social s'est étoffée :

- Mise en route d'un second taxi social (véhicule CPAS)
- Elargissement des horaires (Disponible le temps de midi ainsi que le samedi)
- Elargissement de la zone de trajet
- Elargissement des horaires de réservation du taxi social
- Révision des tarifs en fonction des réalités de terrain.

En février 2023, Le Conseil de l'Action Sociale a décidé d'approuver la reprise en totalité de l'organisation administrative et financière du service Taxi Social, à dater du 1^{er} avril.



En 2024, nous prévoyons des crédits afin d'acheter un nouveau véhicule renforçant le dispositif.

6) Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos

Ces dernières années, nous avons mobilisé tous les services du CPAS afin de garantir le maintien de nos 3 institutions (Home Paul Demade, Home La Châtellenie et le Home Sacré Cœur) et ainsi ne pas briser le lien social entre nos aînés et la vie locale. C'est ainsi que nous avons pu concrétiser nos 3 projets d'avenir que représentaient la rénovation complète de nos homes (travaux ou construction).

En 2022 et 2023, nous avons investi dans la formation des agents et dans l'impulsion d'une nouvelle philosophie : **Humanitude**. Cette philosophie du soin rejoint notre démarche de bientraitance et notre volonté de remettre le résident au centre de notre service public.

La méthodologie de l'Humanitude permet de prendre soin en privilégiant le lien entre le soignant et la personne âgée.

La relation avec autrui est fondée sur trois piliers de communication : le regard, la parole et le toucher.

Un autre pilier de l'Humanitude est la verticalité. Le personnel soignant en maison de repos est invité à évaluer les capacités des résidents dépendants pour déterminer le type d'aide dont ils ont besoin et pouvoir par exemple continuer à faire leur toilette debout, assisté ou non.

La verticalisation et la marche, avec un soutien, pendant une vingtaine de minutes par jour, permettent de stimuler les capacités motrices des résidents et de retarder la perte d'autonomie et la grabatisation.

La philosophie de l'Humanitude est donc un ensemble de « savoir-faire adaptés et positifs » pour améliorer la qualité des soins et le bien-être des résidents.

Humanitude continue à être développée dans **l'ensemble des maisons de repos** du CPAS de Comines-Warneton.

A la **Châtellenie**, nous avons été plus loin dans notre approche en proposant un modèle innovant : le **modèle Tubbe**.

Le modèle Tubbe privilégie un endroit attractif, agréable et fonctionnel où les personnes âgées peuvent vivre pleinement leur vie, bien plus qu'un simple lieu de travail, c'est un lieu plaisant et motivant pour le personnel et un environnement qui encourage chacun à redoubler d'énergie et valoriser leurs capacités afin de donner davantage de sens à leur vie.

Le modèle Tubbe se développe en étroite collaboration avec les autres membres du personnel, la direction et, bien entendu, les résidents et leurs familles.

Le 30 juin 2023, une séance d'informations a été faite aux résidents et à leurs familles, ainsi qu'à la population. La démarche a depuis rencontrée les besoins et attentes des résidents sur différents sujets, notamment les animations, le choix des menus, le respect des heures de coucher et lever

En 2024, nous poursuivrons nos efforts afin de rendre encore plus attractives nos maisons de repos.

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra également son soutien aux approches innovantes comme intergénérationnelle et la thérapie par les animaux et restera ouvert aux nouvelles pratiques, nouvelles pédagogies.

Fin 2022, nous avons ouvert deux cafétérias à destination des résidents et des familles (Ploegsteert et Comines).

En ce qui concerne le home de Warneton, nous poursuivrons notre réflexion sur les travaux complémentaires nécessaires à Warneton afin d'améliorer la prise en charge et le confort de nos résidents.

Au budget extraordinaire 2024, il est prévu 100.000,00 euros pour des travaux divers, 30.000,00 euros pour du matériel médical, 40.000,00 euros pour du mobilier et 70.000 euros pour un véhicule PMR pour le Centre d'Accueil de Jour (en réserve si le véhicule vieillissant venait à ne plus fonctionner).

Fin 2021, un coordinateur a été engagé afin de renforcer notre action sur l'alimentation de nos résidents et de la population âgée de l'entité (repas à domicile). Actuellement, nous concourons à l'obtention du label régional « Qualité-Alimentation-Nutrition » du Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés. Ce Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés s'attaque au problème de la dénutrition dans les maisons de repos.

Début 2023, nous avons engagé une diététicienne à mi-temps afin d'équilibrer les repas proposés à nos résidents et épauler le chef de cuisine pour obtenir le label régional.

En septembre 2023, le premier repas avec des produits locaux a été organisé. Nous souhaiterions pour 2024 organiser 3 ou 4 repas pour l'ensemble de nos maisons de repos. Ces repas valoriseront à la fois le travail des producteurs locaux et le travail de notre service restauration.

Au budget extraordinaire 2024, il est prévu 20.000 euros pour du matériel de cuisine.

7) Rompre l'isolement social

L'insertion par la formation et l'emploi reste une priorité de notre Centre. Après la modernisation de ces services, nous avons reçu une réponse positive d'agrément auprès du Fond Social Européen. Notre « Atelier Pro »

permet de former des bénéficiaires à différents métiers et de les intégrer ensuite en Article 60 & Article 61.

Au 01 janvier 2022, notre nouveau service d'insertion sociale « Atelier Pop » a été agréée par la Wallonie. Le succès fut rapidement au rendez-vous. En 2022, 22 personnes ont participé aux ateliers proposés. Ce chiffre a encore évolué en 2023, actuellement, 27 personnes suivent régulièrement l'atelier POP, nous comptabilisons plus de 800 heures d'ateliers par an (bien-être, découverte, art-déco, éco-conso, jardinage, cuisine).

Au 01 novembre 2022, le CPAS a ouvert son espace de vie communautaire « L'atelier Smile ». Il permet aux habitants isolés de se retrouver et de pouvoir échanger sur leurs difficultés. Différentes activités sont proposées à cette occasion.

Depuis l'ouverture de notre service, nous comptabilisons en moyenne :

18 participants les mardis ;

10 participants les mercredis ;

6 participants les jeudis matins (exclusivement destiné au plus de 65 ans)

La moyenne d'âge des participants est de 58.8 ans. 26% des participants ont plus de 65 ans.

Ces 2 derniers ateliers ont reçu une évaluation positive de la Ministre de l'Action Sociale et seront reconduit en 2024.

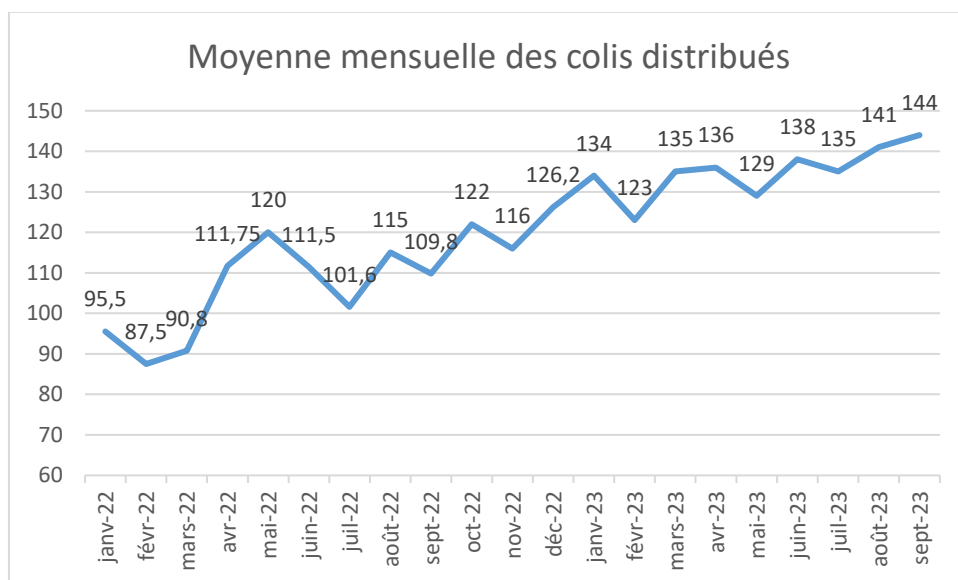
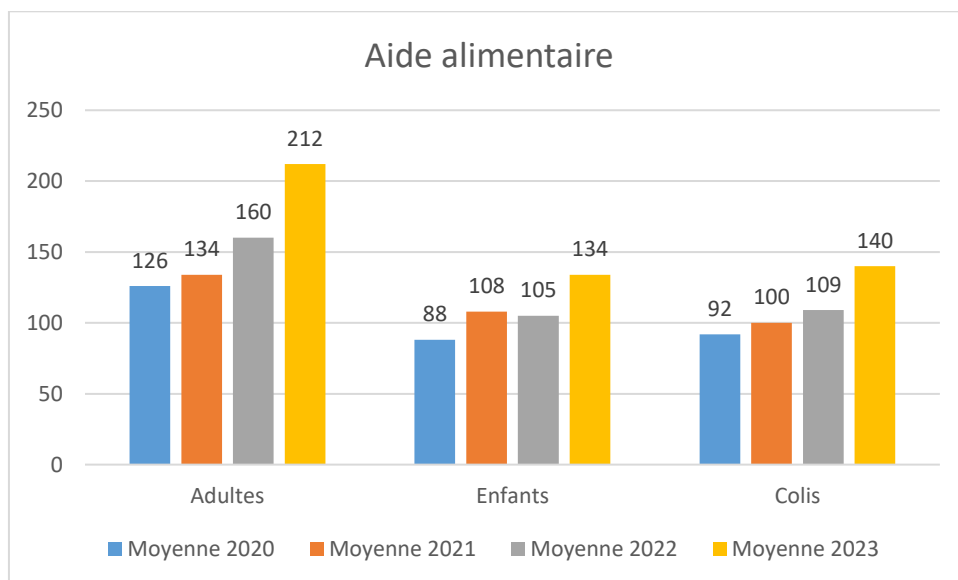
8) Aide Alimentaire

La crise énergétique et inflationniste que nous vivons a mis en lumière, plus que jamais, la nécessité et l'importance de l'aide alimentaire. C'est pourquoi en 2023, le CPAS s'est engagé à poursuivre et à repenser l'organisation du week-end solidaire (qui s'étale sur toute une semaine) et ses actions de sensibilisations et de récoltes de denrées.

Fin 2021, un travailleur social a été engagé spécifiquement pour soutenir les projets d'aide alimentaire, pour récolter les invendus auprès des commerçants locaux et pour gérer les frigos solidaires (Bizet et Comines). En 2023, un nouveau frigo solidaire a été installé à Warneton dans le bâtiment Imperkraft. Un nouveau véhicule frigorifique a été livré début 2023 afin d'étoffer l'assortiment de denrées disponibles dans le cadre de l'aide alimentaire et développer des contacts afin de récupérer les invendus auprès des commerces locaux. Nous travaillons avec les enseignes COLRUYT et DELHAIZE.

Parallèlement à ce travail, il mènera des actions de sensibilisation auprès des enfants et des familles sur le gaspillage alimentaire. Il travaillera également à la mise sur pied d'un restaurant social (repas chaud). Ce nouveau service pourrait voir le jour au sein de la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancien Home Sacré Cœur).

Début 2023, le CPAS a mis à disposition un nouveau local de distribution des colis alimentaires à son partenaire « Perspectiv' ».



2022 : 25.000 € sur fonds propres

2023 : 47.374,50 € à 100% subsidié (3.207 € SPP MI-IS et 44.167,50 € SPW)

2024 : 10.000 € sur fonds propres (par souci de continuité du service au 1^{er} janvier, et en attendant la 1^{ère} modification budgétaire – solde 2023)

Ce qui veut dire qu'en 2024, il y aura une partie subsidiée et une partie sur fonds propres sous réserve de nouveaux appels à projets auxquels nous répondons systématiquement.



C. PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

1) Tri et 0 déchets

Le CPAS de Comines-Warneton a été retenu par la Wallonie pour bénéficier d'un coaching dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route vers les objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce cadre, un budget a été consacré à l'acquisition de kits scolaires et à la réalisation d'une bande dessinée, outils qui permettront à notre tuteur énergie responsable du développement durable de sensibiliser les enfants des différentes écoles de Comines-Warneton.

Toujours dans le cadre de cette feuille de route et suite à l'expérience pilote de tri déchets opérée à la Résidence Service de Ploegsteert, le CPAS a rencontré les services de l'intercommunale Ipalle afin d'étendre ce tri des déchets sur l'ensemble de nos sites. Un plan de sensibilisation du personnel et de nos usagers devra être mis sur pied.

La finalisation de l'informatisation de nos services de soins ainsi que le travail opéré par la cellule « Stratégie Numérique » poursuit également l'objectif de réduire considérablement l'utilisation de papier dans nos services.

Le département cuisine poursuivra sa sensibilisation au gaspillage alimentaire et des connexions s'effectuent entre ce département et nos actions d'aide alimentaire (frigos solidaires notamment).

Actuellement, la gestion des déchets n'impacte nullement le budget du CPAS de Comines-Warneton, hors traitement des déchets médicaux. A l'avenir, cette politique de tri aura un impact financier non négligeable tant en investissement qu'en frais courants.

Nous avons répondu en septembre 2023 à un appel à projets « Tri des déchets ménagers générés en dehors du domicile 2023 ». Le CPAS souhaite en effet s'inscrire durablement dans une politique environnementale. Ce projet passe par une démarche d'achats durables mais aussi et surtout par la mise en place des réflexes de tri auprès de son personnel, ses résidents, ses services externes et ses visiteurs.

L'audit mené par Ipalle en amont a permis de mettre en évidence les infrastructures manquantes et les solutions à apporter afin d'instaurer durablement ces réflexes.

Le CPAS veillera en outre à accompagner ce projet via :

- L'introduction d'un travail collaboratif interne et externe pour supporter le projet,
- La formation aux bons gestes de tri,
- Des campagnes de communication adaptées aux différents publics cibles.

Ce projet est ambitieux car la structure d'un CPAS est complexe : la taille de la structure est importante et inclue plusieurs sites, avec un fonctionnement par poste et donc un personnel qui se croise. Les résidents/visiteurs changent également régulièrement.

Ce projet permettra ainsi d'inclure toute la chaîne logistique, des fournisseurs aux collecteurs, en passant par les résidents, les visiteurs et les membres du personnel afin de contribuer à l'effort global pour réduire les déchets en amont et valoriser correctement les matières collectées.

Au budget extraordinaire 2024, un budget total de 52 000 € est inscrit afin de concrétiser ce projet. Nous attendons les résultats de l'appel à projets afin de savoir si une partie du projet sera subsidiée.

2) Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité

Le CPAS compte parmi son personnel un tuteur énergie qui est également responsable développement durable et qui supervise cet objectif.

Depuis la dernière période de chauffe (sept 2022 – avril 2023), nous fonctionnons sous un nouveau système de distribution. Dans le cadre des secours chauffage, le CPAS effectue l'achat de combustible et se charge de la distribution.

Dans un premier temps, nous avons présenté un budget en fonction des aides octroyées précédemment. Cependant, vu la crise énergétique de l'année dernière, nous avons eu une augmentation des demandes.

Pour la période de chauffe 2022-2023, le BP avait donné son accord pour augmenter l'aide à 200€ par ménage.

Pour la période de chauffe 2023-2024, le Bureau Permanent a marqué son accord pour augmenter le budget octroyé pour les secours chauffage : 4.955 €. L'aide ne se fait plus par chèque, mais directement en combustible.

Il conviendra également de poursuivre et d'intensifier nos actions en matière de développement durable conformément au Programme Stratégique Transversal.

Un projet de plantations est actuellement en cours pour le parking du Home Paul Demade et le parc arrière du Home Sacré Cœur.

La rénovation de l'ancien Sacré Cœur et sa réhabilitation en Maison des Solidarités avait, fin 2022, dans le cadre de l'appel à projet « Rénovation

énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance européen, fait l'objet d'une promesse ferme de subsides de 699 200 € :

Il est également prévu de démolir la partie arrière « pavillon » et la cour bitumée pour y intégrer de la végétation.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Centre administratif, un lot « ventilation » a été prévu pour l'ensemble du bâtiment. De plus, notre service technique continue d'œuvrer à une meilleure isolation du bâtiment et un éclairage led intelligent.

3) Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique

Le tuteur énergie et responsable développement durable poursuivra en 2024 des séances de sensibilisation et d'information à destination du personnel mais également de la population. Il assurera un suivi auprès du public demandeur. Il sera également chargé de rendre plus lisible les communications sur la problématique et d'y apporter du contenu ludique.

Le 1^{er} juin 2024 sera organisée une journée Energie à l'attention de la population.

4) Allier développement durable et formation

En 2024, nous poursuivrons les ateliers maçonnerie, métiers de la construction, aides ménagère et culinaire.

Nous poursuivrons également notre expérience du circuit court afin que les légumes de nos potagers servent à réaliser les repas en maisons de repos.



D. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS

1) Expérience collaborateur renforcé

Le coordinateur des Ressources Humaines assure à l'ensemble de nos 200 agents un accompagnement personnalisé et adapté tout au long de leur carrière.

Intégration du personnel nouvellement engagé, adaptation des lieux de travail, mise en place d'un plan de formation individuelle et d'un renforcement des compétences de chaque agent, rencontre des équipes sur les terrains, évaluation formative du personnel, possibilités de mobilité professionnelle, communication interne, plan de réintégration, relations avec les délégations syndicales, ... sont autant de missions qui lui ont été confiées et pour lesquelles il poursuivra ses actions en 2024.

2) Modernisation et informatisation des services

Le CPAS de Comines-Warneton a opéré depuis fin 2021 une modernisation complète de son administration. A la fois pour répondre aux défis majeurs actuels, pour rendre plus lisible notre action et notre offre de services, pour augmenter la qualité et la performance du service rendu à la population mais également pour rendre attractif notre service public local.

En 2023, nous avons pu notamment concrétiser le dossier des fiches de paie numériques, des modèles de courriers, un plan cyberattaque, l'acquisition de Microsoft 365.

En 2024, le groupe de travail 2.0 continuera à déployer cette stratégie à l'ensemble des départements en toute transversalité. Différentes formations seront réalisées, notamment au niveau du nouveau programme des soins en maisons de repos et du logiciel Microsoft 365. Un nouvel intranet verra également le jour le 1^{er} janvier et contiendra encore plus d'outils de travail afin de moderniser et informatiser les services. Chaque département travaillera sur une transition progressive à la numérisation, ce qui permettra de réduire la quantité de papier consommée.

Au budget extraordinaire 2024, il est prévu 37.500,00 euros pour du matériel informatique permettant de déployer notre stratégie numérique et la maintenance ou le remplacement du matériel actuel.

3) Esprit d'entreprise et impact social

En 2024, le CPAS poursuivra son soutien logistique et financier à l'amicale du personnel. Cette structure intègre l'ensemble du personnel et vise à resserrer les liens entre les différents corps de métier et les différentes implantations (Saint-Nicolas des enfants, fête du personnel, Viva For Life, Colis de fin d'année, ...).

En 2024, nous allons également concrétiser le trombinoscope, nous avons prévu au budget extraordinaire 11 0000 € pour l'achat de matériel. Cet outil permettra de créer un lien plus personnel et humain entre membres du personnel, mais servira également aux résidents, aux familles et à la population pour mettre un visage sur les personnes qui leur fournissent un service.

4) Lieu de travail convivial et adapté

En 2024, le CPAS de Comines-Warneton et plus particulièrement son centre administratif et social (Comines) fera l'objet de travaux d'extension et de modernisation afin d'assurer le bien-être au travail de notre personnel tout en garantissant un accueil chaleureux et de qualité de notre public. Une ventilation/climatisation sera également réalisée dans tout le bâtiment.

Au budget extraordinaire 2024, il est prévu 30.000,00 euros pour aménager ces nouveaux espaces.

5) Accompagnement personnalisé

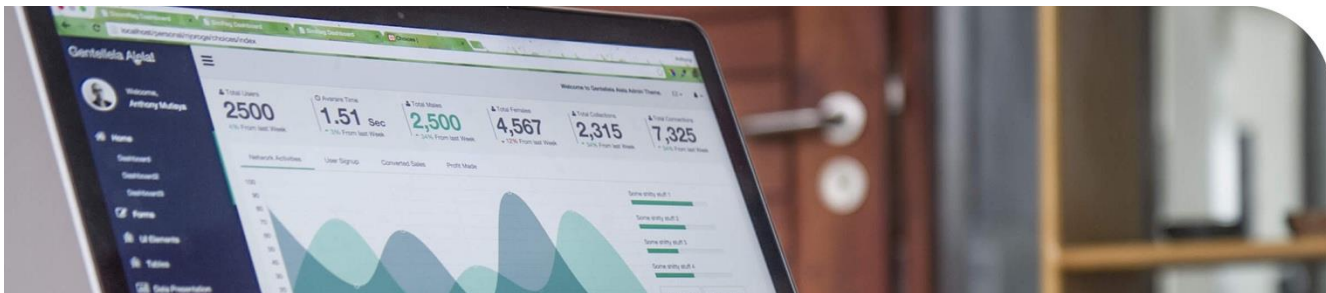
Grâce à l'engagement d'une psychologue au sein de notre Centre, nous pouvons proposer, pour les travailleurs en difficulté, une écoute et un suivi personnalisé afin de garantir le bien-être au travail à nos collaborateurs.

La psychologue est également la personne de confiance de notre service public.

En 2024, notre psychologue a pour objectif de renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching.

6) Prévention & Bien-être au travail

En 2024, suite à une enquête psychosociale réalisée par COHEZIO, nous prévoyons d'accentuer et de renforcer notre politique de bien-être au travail. Pour ce faire, nous allons validé un plan d'actions concrètes répondant ainsi aux inquiétudes des travailleurs.



E. MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE

Gestion saine des finances

En 2022, dans le cadre de la modernisation des services du CPAS, les réunions de suivi budgétaire ont fait place à une véritable politique de contrôle de gestion afin d'analyser au plus près les recettes et les dépenses au regard du budget et des perspectives financières.

Fin 2021, le Directeur Financier commun Ville/CPAS a quitté ses fonctions au CPAS et a été remplacé par une Directrice Financière à temps plein au CPAS. Cette nouvelle Direction Financière a en charge d'organiser ses services en fonction des besoins de l'institution et de la volonté de modernisation. Elle est chargée de mettre un place un véritable service facturation et également de concevoir toute la politique de contrôle de gestion. En 2023, Une analyse d'optimisation du patrimoine a également être réalisée.

En 2024, il reviendra au département « Finances » d'améliorer la communication interservices sur les sujets financiers et d'analyser les possibilités de diffusion auprès du personnel des données financières stratégiques.

Intervention communale raisonnable

En 2023, malgré les besoins de notre service public local et le coût de la crise énergétique, de l'inflation entraînant la hausse des prix de la plupart des matières premières et l'indexation automatique des salaires, la non-indexation de la dotation communale depuis 2017, la Ville de Comines-Warneton avait exigé une baisse de cette dotation de 150.000 euros.

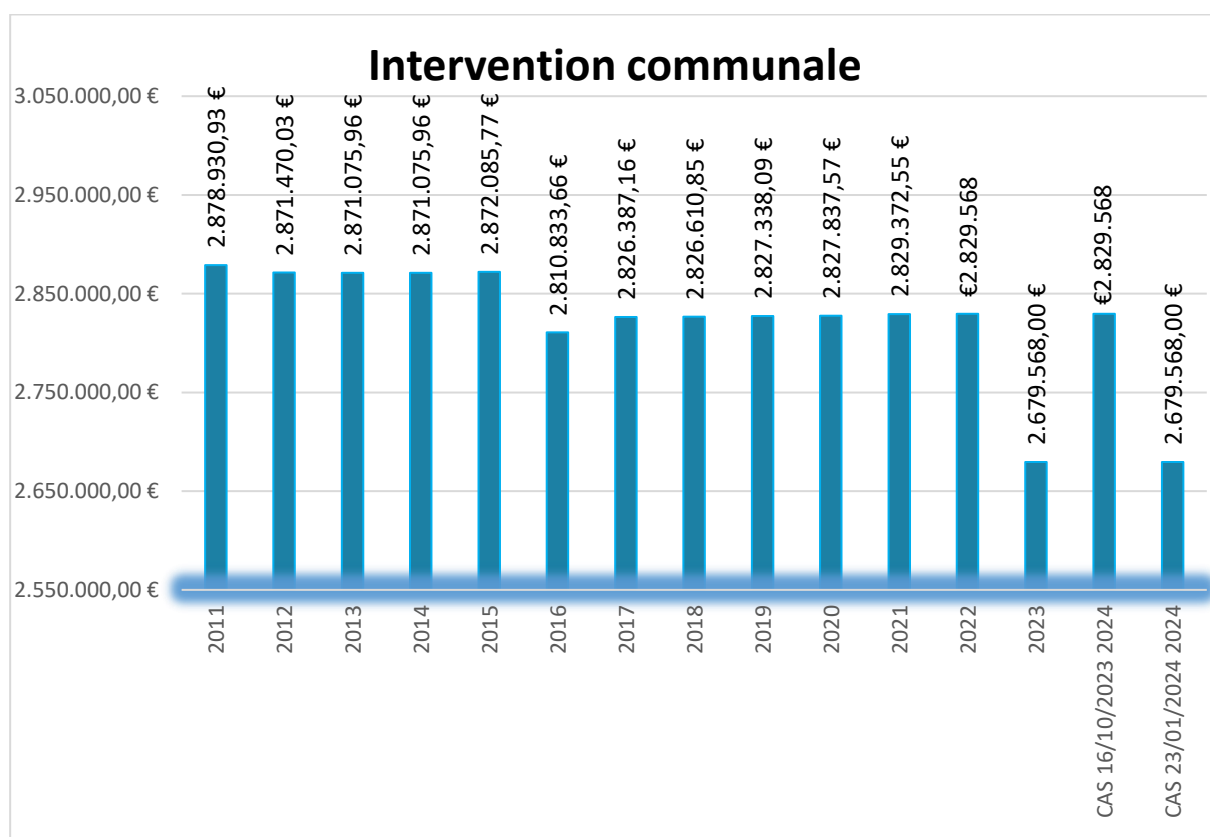
Nous avons déjà dû réaliser le budget 2023 en impactant cette baisse tout en sensibilisant les pouvoirs publics à la difficulté d'envisager cette année 2023 sereinement.

En 2024, la circulaire budgétaire prévoit, en matière de frais de personnel, de suivre les directives du Bureau du plan, autrement dit de prévoir une indexation de 4% mais qu'en Comité de concertation, il a été demandé de

ne prévoir qu'une indexation de 2% dans le cadre de l'élaboration du budget.

Le fait de ne prévoir qu'une indexation de 2% permettrait non pas de maintenir l'intervention communale au montant de 2023 mais de revenir au montant de 2022.

Après débats, les membres du Bureau permanent, en séance du 05 octobre 2023, ont décidé d'arrêter l'avant -projet définitif du budget 2024 avec indexation des frais de personnel de 2% et donc une intervention communale quasi-identique à celle de 2022.



Suite à la décision du Conseil Communal du 23 novembre 2023 de ne pas approuver les budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024 du CPAS de Comines-Warneton (décision du CAS du 26/10/2023), un recours a été introduit auprès du Gouverneur contre cette décision.

Par arrêté du 14/12/2023, le Gouverneur a approuvé la délibération du Conseil Communal du 23/11/2023.

Par conséquent, un nouveau projet de budget a été réalisé et soumis en Comité de Concertation du 11/01/2024 arrêtant l'intervention communale à 2.679.568 €.

Synergies

Le CPAS et la Ville de Comines-Warneton développe des synergies depuis plusieurs années, notamment pour certains marchés publics qui se font en commun.

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour le marché suivant :

Financement des dépenses extraordinaires

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (depuis 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES
Portefeuille d'assurances : depuis le 01^{er} janvier 2018	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

En 2022, la Ville souhaitait confier au CPAS la gestion de ses logements d'utilité publique. En septembre 2023, il reste 1 logement à transférer, les trois autres font l'objet d'une convention de mise à disposition.

Et nous poursuivrons le travail commun sur la mise en place d'un projet de plateforme frigorifique à destination de l'aide alimentaire. La convention de collaboration doit être revue suite au retrait de la Banque alimentaire du Hainaut Occidental. La Ville doit également réaliser des travaux dans le lieu de stockage et faire l'acquisition d'une chambre froide.

Pour connaître toutes les synergies existantes entre la Ville et le CPAS, vous pouvez consulter le « rapport économies d'échelles – budget 2024 ».

III. CONCLUSION

Le Plan Stratégique Transversal du CPAS de Comines-Warneton (PST) verra son aboutissement fin 2024. Il a été un véritable outil de gestion qui a permis en quelques années de moderniser notre service public local, d'accroître le nombre de services à la population tout en améliorant l'accessibilité de ces derniers et en garantissant un suivi de la qualité de ces services.

L'ambition du CPAS de Comines-Warneton est de garantir à tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine en proposant un service au public accessible, humain et performant, inscrit dans une démarche qualité permanente.

Cette ambition s'est traduite en objectifs stratégiques qui ont guidé notre PST :

- Garantir un service public de qualité et de proximité
- Investir pour une vie digne à chaque âge de la vie
- Placer le développement durable au cœur de notre action
- Favoriser un environnement de travail sain et valoriser les talents
- Maintenir une intervention communale raisonnable

En 2024, il appartient à tous les organes et travailleurs du CPAS de Comines-Warneton de finaliser ces objectifs et de prendre du temps pour les évaluer et le cas échéant les améliorer.

Malgré l'ensemble des embûches que nous avons trouvées sur notre chemin, nous avons fait notre maximum pour n'abandonner aucun citoyen sur le bord de la route alors que les crises se multipliaient.

L'action de notre CPAS a été reconnu et félicité par les ministères régionaux, fédéraux, et même par l'Europe. Certains de nos projets font même partie de la stratégie de territoire 2040 de la Wallonie Picarde.

Tout cela a été rendu possible par l'alignement parfait des postures de l'ensemble des travailleurs du CPAS mais également des élus. La déclaration de politique sociale votée en 2019 et sa traduction concrète dans un Plan Stratégique Transversal a donné le CAP et les clés pour parvenir à changer, à moderniser, à rendre ses lettres de noblesse au service public.

Je ne pourrai jamais remercier assez celles et ceux qui au quotidien travaillent pour rendre ce service à la population. En 2023, nous avons lancé une grande enquête psychosociale afin de prendre le pouls de l'ensemble des travailleurs et ainsi connaître les points d'attention qui doivent guider notre politique managériale en 2024.

Je retiendrai ces quelques chiffres :

- 96% des travailleurs du CPAS de Comines-Warneton indiquent trouver du sens dans leur travail
- 88% sont fiers de faire partie de notre service public

Il y a évidemment d'autres chiffres qui interpellent et sur lesquels j'ai demandé aux équipes de travailler afin d'éditer pour janvier 2024 un plan d'actions efficace et concerté qui viendra soutenir les équipes et améliorer le bien-être de nos talents.

Le budget 2024 présenté permettra à notre CPAS de fonctionner, de poursuivre ces missions de service public. Il est réaliste, raisonnable et tient compte de la conjoncture actuelle.

Et parce que la solidarité se construit dans une relation de confiance, je vous invite à parcourir cette note de politique générale qui vient compléter en toute transparence ce budget 2024. Je vous invite également à soutenir les actions de notre CPAS.

#fierdemoncpas

Le Président,



HALLEZ Frédéric